

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



AGRIBIO 04
L'agriculture **BIO**
des Alpes de Haute-
Provence

Madame, Monsieur, cher.e.s adhérent.e.s,

Nous avons le plaisir de vous convier à notre Assemblée Générale qui aura lieu le :

VENDREDI 27 mars 2026
à 9h30 au GAEC Le Champ des ânes (Les Mées)

L'Assemblée Générale sera suivie d'un repas partagé.

Une occasion de venir (re)découvrir les actions d'Agribio 04 et d'échanger avec l'équipe, ses partenaires et les agricultrices et agriculteurs bio du département !

PROGRAMME

9h30- Accueil

10h - Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport moral 2025
- Rapport d'activités 2025
- Bilan financier 2025 & rapport d'audit de la Commissaire Aux Comptes
- Budget prévisionnel 2026
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- Questions diverses, échanges

12h30 - Clôture & repas partagé

Les membres d'Agribio 04 désirant présenter leur candidature au Conseil d'Administration sont invités à se faire connaître dès à présent, en retournant le bulletin ci-joint à Agribio 04 ou par tout autre moyen.

Dans le cas où il vous serait impossible d'assister à l'Assemblée Générale, vous pourrez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni du pouvoir régulier joint à ce courrier.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le Conseil d'Administration,

Yann SAUVAIRE et Gérard DAUMAS, co-Présidents

Merci de nous confirmer votre présence :

- via notre formulaire en ligne : [cliquer ici](#)
- par retour de mail à agribio04@bio-provence.org
- ou par téléphone au 04 92 72 53 95

Assemblée Générale DU 27 mars 2026

BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e) (en ma qualité d'adhérent(e)
d'Agribio 04), donne procuration à pour voter en
mon nom et place lors de l'Assemblée Générale d'Agribio 04 le 27 mars 2026.

Le

Bon pour pouvoir, (signature)

.....

Assemblée Générale DU 27 mars 2026

APPEL A CANDIDATURE

Je soussigné(e) (en ma qualité d'adhérent
d'Agribio 04), souhaite présenter ma candidature au Conseil d'Administration d'Agribio
04 pour :

- ☐ le collège « agriculteurs biologiques ou en conversion »,
- ☐ le collège « agriculteurs conventionnels ayant un projet de conversion ou
d'installation en bio »,
- ☐ le collège « personnes physiques ou morales non agricultrices ».

